

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 26 mars à 18h00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Carole le
Boulangier, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard

Absents: Alexis Manac'h, excusée, procuration à Jean Faillard

Jérôme Cochenec, excusé, procuration à Sylvie Birhart

Berc'hed Troadec Cadoudal

Convocation: 14 mars 2013

Secrétaire de séance: Marcel Gérardin

Objet : Rapport RPQS 2012, Assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'exprimant à l'unanimité adopte le Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2012,
selon document annexé.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT

[Commune de Brennilis]

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice [2012]

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Tous les codes entre crochets (exemple : [VP56], [D204.0]) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

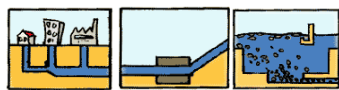
Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	2
1.4. Nombre d'abonnés.....	2
1.5. Volumes facturés.....	3
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	3
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	3
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	3
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	4
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	6
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	6
1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration.....	6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	7
2.1. Modalités de tarification	7
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	8
2.3. Recettes	9
3. Indicateurs de performance	11
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)	11
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	11
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	12
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	12
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	13
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	14
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	14
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	14
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	15
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	16
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	17
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	17
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	18
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	18
4. Financement des investissements	19
4.1. Montants financiers	19
4.2. Etat de la dette du service.....	19
4.3. Amortissements	19
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	21
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : [Brennilis]
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : [Commune]
- Compétences liée au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

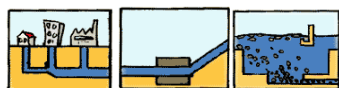
Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privée du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : [Commune de Brennilis, zone urbaine et zone industrielle]
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 13/01/2011. Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 11/09/2008. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Si c'est une **délégation de service public** :

- Nom du délégataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : [date de fin de contrat]
- Nombre d'avenants :
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) :

Si c'est un contrat de **prestation de service** :

- Type de contrat :
- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat :
- Missions du prestataire :

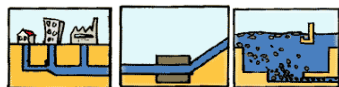
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert [200] habitants au 31/12/[2012] ([200]_{N-1} au 31/12/[2011]).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert [95] abonnés au 31/12/[2012]. ([93]_{N-1} au 31/12/[2011]).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/[2011]	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/[2012]	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/[2012]	Nombre total d'abonnés au 31/12/[2012]	Variation en %
Commune 1					
Total	[93]_{N-1}	91	4	[95]	[2.2]

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : [173].

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice [2011] en m ³	Volumes facturés durant l'exercice [2012] en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4953	5660	14.27
Abonnés non domestiques	40307	39803	- 1.25
Total des volumes facturés aux abonnés	[45260]_{N-1}	[45463]	[0.45]

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice [N-1] en m ³	Volumes exportés durant l'exercice [N] en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice [N-1] en m ³	Volumes importés durant l'exercice [N] en m ³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/[2012] : [1] ([1]_{N-1} au 31/12/[2011]).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)



Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

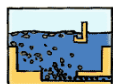
- [5] km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- [0] km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de [5] km ([5]_{N-1} km au 31/12/[2011]).

[1] ouvrage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Lagune	STEP	3 650 m

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère [1] Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : [Brennilis - Kerstrat]

Code Sandre de la station : [04 29018 S 000 1]

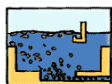
Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe) Boues activées											
Commune d'implantation Brennilis											
Lieu-dit Zone industrielle											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2400								
Nombre d'abonnés raccordés 95											
Nombre d'habitants raccordés 200											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			250								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/04/2009..									
Milieu récepteur du rejet											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			96				
DCO	90		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			93				
MES	30		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			95				
NGL	20		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			85				
NTK	15		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou							
pH	6 < 8.5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺	8		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			85				
Pt	2		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			90				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2012	OUI	3.1	99	44.7	95	5.0	97	12.1	90	1.1	96
2011	OUI	3.0	99	68.2	93	11.2	94	14.0	90	1.1	97

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice [2011] en tMS	Exercice [2012] en tMS
STEU de Brennilis Kerstrat	474	710
Total des boues évacuées	474	710

1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice [N-1] en tMS	Exercice [N] en tMS
STEU de	[VP208] _{N-1}	[VP208]
STEU de	[VP208] _{N-1}	[VP208]
Total des boues évacuées	[D203.0]_{N-1}	[D203.0]

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/[2012] et 01/01/[2013] sont les suivants :

	Au 01/01/[2012]	Au 01/01/[2013]
Frais d'accès au service: 0		0
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement ⁽¹⁾	150	150
Participation aux frais de branchement 0		0

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout

Tarifs		Au 01/01/[2012]	Au 01/01/[2013]
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	[0] _{N-1} €	[0] €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....] m ³	[.0.84.] €/m ³	[...0.84...] €/m ³
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
Autre :		€	€
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	[VP190] _{N-1} €	[VP190] €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
	Tranche 2 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
	Tranche 3 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
	Tranche 4 : [.....] à [.....] m ³	[.....] €/m ³	[.....] €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾	[0] _{N-1} %	[0] %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	[0.152] _{N-1} €/m ³	[0.152] €/m ³
	VNF rejet :		
	Autre : _____		

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/10/10 effective à compter du 01/01/10 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 11/09/08 effective à compter du 01/01/08 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/[2012] et au 01/01/[2013] pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/[2012] en €	Au 01/01/[N+1] en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	[0] _{N-1}	[0]	[calcul]
Part proportionnelle	[100.80]	[100.80]	[0]
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	[100.80] _{N-1}	[100.80]	[0]
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire			
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	(120*[0.152] _{N-1})	(120*[0.152])	[0]
VNF Rejet :			
Autre : _____			
TVA si service assujetti (5,5 %)			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³			
Total	[18.24]	[18.24]	[0]
Prix TTC au m³	[1]_{N-1}	[1]_{N-1}	[0]

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/[N] en €/m ³	Prix au 01/01/[N-1] en €/m ³
[Commune 1]		
[Commune 2]		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice [2011] en €	Exercice [2012] en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	4913	5123	4.3
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	95086	78604	-17.3
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	900	750	-16.7
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	41892	0	- ∞
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	142791	84677	-40.7

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P.201.1)

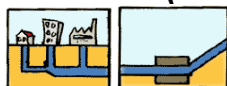


Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice [2012], le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est [55] %:

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	[10]
20	mise à jour du plan au moins annuelle	[20]
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	[10]
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	[10]
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	[10]
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	[10]
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	[10]
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	[10]

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est [90] pour l'exercice [2012] ([90]_{N-1} pour [2011]).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P.203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute

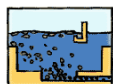
de pollution organique transitant par chaque système.

VOIR COURRIEL CI-JOINT (éléments indisponibles auprès de la Police de l'eau)

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice [2012]	Conformité exercice [N-1] 0 ou 100	Conformité exercice [N] 0 ou 100
STEU de [Kerstrad]	145		

Pour l'exercice [N], l'indice global de conformité de la collecte des effluents est [\[P203.3\]](#) ([\[P203.3\]](#)_{N-1} en [N-1]).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

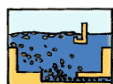
Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice [2012]	Conformité exercice [N-1] 0 ou 100	Conformité exercice [N] 0 ou 100
STEU de [Kerstrad]	145		

Pour l'exercice [N], l'indice global de conformité des équipements des STEU est [\[P204.3\]](#) ([\[P204.3\]](#)_{N-1} en [N-1])

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice [2012]	Conformité exercice [N-1] 0 ou 100	Conformité exercice [N] 0 ou 100
STEU de [Kerstrad]	145		

Pour l'exercice [N], l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est [\[P205.3\]](#) ([\[P205.3\]](#)_{N-1} en [N-1]).

Sujet:
Re: [INTERNET] Données station d'épuration, Brennilis
De :
"LE CALONNEC Yves - DDTM 29/SEB/PPE" <yves.le-calonnec@finistere.gouv.fr>
Date :
07/03/2013 11:29
Pour :
jv gruat <jvgruat@brennilis.com>

Bonjour M. le maire,

Nous avons toujours quelques problèmes avec le logiciel d'autosurveillance et de gestion des données de la station (c'est d'ailleurs un problème plus vaste qui ne concerne pas seulement Brennilis). Je ne peux donc faire la conformité de 2012.

Dès que ces problèmes seront résolus, je pourrai vous transmettre les éléments qui vous manquent.

A galon

Youenn

Le 02/03/2013 20:21, > jv gruat (par Internet) a écrit :

- > Bonjour M. Le Calonnec.
- > Nous sommes en train de remplir le RPQS 2012 pour l'assainissement
- > collectif à Brennilis. Nous devons notamment fournir des indicateurs de
- > performance dont il est mentionné qu'ils s'obtiennent auprès de la
- > Police de l'eau (P.203.3, 204.3, 205.3).
- > Pourriez-vous nous communiquer la valeur de ces indicateurs pour les deux
- > dernières années ?
- > Merci d'avance, et meilleurs sentiments
- > Jean-Victor Gruat

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

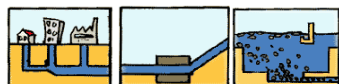
STEU de [nom] :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		[26.3]

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice [2011]	Exercice [2012]
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	[33114] _{N-1}	[0]
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €	33114	

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2012] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice [2011]	Exercice [2012]
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		[333081] _{N-1}	[310084]
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	14622	22225
	en intérêts	12263	14007

4.3. Amortissements



Pour l'exercice [2012], la dotation aux amortissements a été de 15217 € (15217 € en [2011]).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Extension du réseau – capacité 35 branchements sur 540 m/l	180000	30000

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



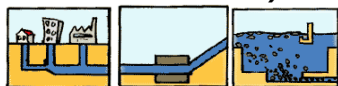
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année [2012], le service a reçu demande d'abandon de créances et en a accordées _____.
[] € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit [] €/m³ pour l'année [] ([]_{N-1} €/m³ en []).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur [2011]	Valeur [2012]
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	[200] _{N-1}	[200]
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	[1] _{N-1}	[1]
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	[474] _{N-1}	[710]
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	[1] _{N-1}	[1]
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	[55] _{N-1}	[55]
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	[90] _{N-1}	[90]
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	[ND] _{N-1}	[ND]
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	[ND] _{N-1}	[ND]
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	[ND] _{N-1}	[ND]
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	[100] _{N-1}	[100]
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	[0] _{N-1}	[0]